

**République Française**  
**Département de la Haute-Loire**



**Mairie de Saint-Beauzire (43100)**

**COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 juillet 2024 :**

Le jeudi 04 juillet à 20 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, salle polyvalente à Saint-Beauzire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Étaient présents : 6

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie-Anne COMBASTEIL, M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD, M. Lionel SIGNORINI, Mme. Maryline VERNIERE.

Étaient absents :

Mme Ingrid MAZIN, M. Jean Louis POUUNET, M. Philippe SIGOIGNE, M. Vincent STOQUE, (excusés)

La séance a été tenue ouverte au public.

La séance a été ouverte à 20h15 par M. Alain MARCHAUD, Maire, qui a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Lionel SIGNORINI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil débute l'ordre du jour :

**Règlement intérieur de la cantine**

**- Modification du règlement intérieur de la cantine**

Problématique de retards de paiement de la cantine. Différents cas sont susceptibles d'être étudiés du fait du manquement au paiement de la cantine.

Pour inscrire un enfant au service de la cantine, les parents doivent être à jour des règlements en fournissant un quitus ou un justificatif prouvant que le paiement est effectué en totalité.

Il faut mettre les parents en mesure de régulariser la situation.

**- Autorisation du comptable de procéder à l'exécution forcée**

Autoriser le comptable à procéder à l'exécution forcée à payer de ceux qui n'ont pas été recouvrés

***Approbation à l'unanimité des membres présents.***

Un courrier sera transmis aux familles qui ne sont pas à jour et seront reçues par une délégation en présence de M. le Maire pour envisager des solutions d'échelonnement et de régularisations partiel ou total.

**Poste d'agent de la cantine – renouvellement du contrat**

Poste d'agent cantinier de la commune 20,5/35 annualisé

Le poste occupé par l'agent d'entretien se termine aux vacances scolaires. Il convient de créer un poste pour la rentrée prochaine. Une discussion s'ensuit mettant en avant les points positifs et négatifs du contrat à proposer.

Après plusieurs échanges, il convient de rappeler que le fonctionnement de la cantine est piloté par la Mairie et que les modalités de fonctionnement doivent être acceptées par l'agent en charge de la cantine. Finalement la proposition faite est de créer le poste pour un an seulement.

Un protocole de fonctionnement de la cantine à partager avec la cantinière avant la rentrée sera lié au poste. Il reprendra les modalités de gestion des menus, des questions d'entretien, et des approvisionnements pour lesquels la commune devra se conformer à l'obligation d'établir des bons de commande.

***Approbation à l'unanimité des membres présents.***

**Le conseil municipal accepte de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir la hausse du tarif de la cantine.**

**Tarif cantine 2024-2025**

Suite à la hausse du prix des denrées alimentaires, un constat a été fait en Mairie pour une prise en charge plus adaptée du prix du repas de la cantine. Le choix de maintenir des repas fabriqués sur place par une cuisinière est adopté par les membres du conseil. Une proposition de hausse de 0,30 cts est étudiée et semble répondre à minima à la hausse rapide des coûts de matière première.

Il est proposé de valider un prix du repas à la cantine à 3,80 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

***Approbation à l'unanimité des membres présents.***

**Séance levée à 21h45**